REVISION DU SDAHGV DE L'ORNE

2025-2031

SOMMAIRE

PREAMBULE
- Calendrier
- Méthodologie

1. ACCUEIL ET HABITAT
   - Diagnostic
   - Fiches actions

2. VOLET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
   - Diagnostic
   - Fiches actions

3. SUIVI ET GOUVERNANCE

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

CALENDRIER

PHASE 1

Diagnostic territorialisé et évaluation des besoins

Evaluation du SDAHGV 2017 - 2023

- Analyse de l'offre existante en matière d'accueil
- Evaluation des prestations d'accompagnement social et socio-éducative
- Bilan des mobilités : stationnements illicites et grands passages

Recensement des besoins

- Appréhender la population et ses modes de vie
- Identifier les besoins du public en termes d'accueil et d'habitat et d'accompagnement social
- identifier les besoins en accompagnement des collectivités

OBJECTIFS

Connaître les enjeux du territoire et les principaux acteurs œuvrant auprès du public, déterminer leurs difficultés et leurs besoins.

Cette phase permettra de poser les bases d'un plan d'actions.

Résultat : Diagnostic de territoire, évaluation quantitative et qualitative

PHASE 2

Orientations stratégiques et plan d'actions

Concertation

- Réalisation d'ateliers et groupes de travail autour de 3 thématiques :
  - Objectifs et actions en matière d'infrastructures (aires d'accueil, stationnements illicites, ancrage territorial...)
  - Objectifs et actions en matière d'accompagnement social des publics (scolarisation, santé, accès aux droits...)
  - Objectifs et actions en matière d'accompagnement des collectivités (difficultés, procédures existantes, besoin de soutien)

OBJECTIFS

Proposer des préconisations déclinées en actions.

Proposer une méthode permettant aux différents acteurs de s'approprier les différentes orientations de l'étude.

Résultat : Fiches actions

PHASE 3

Rédaction du schéma 2024-2030

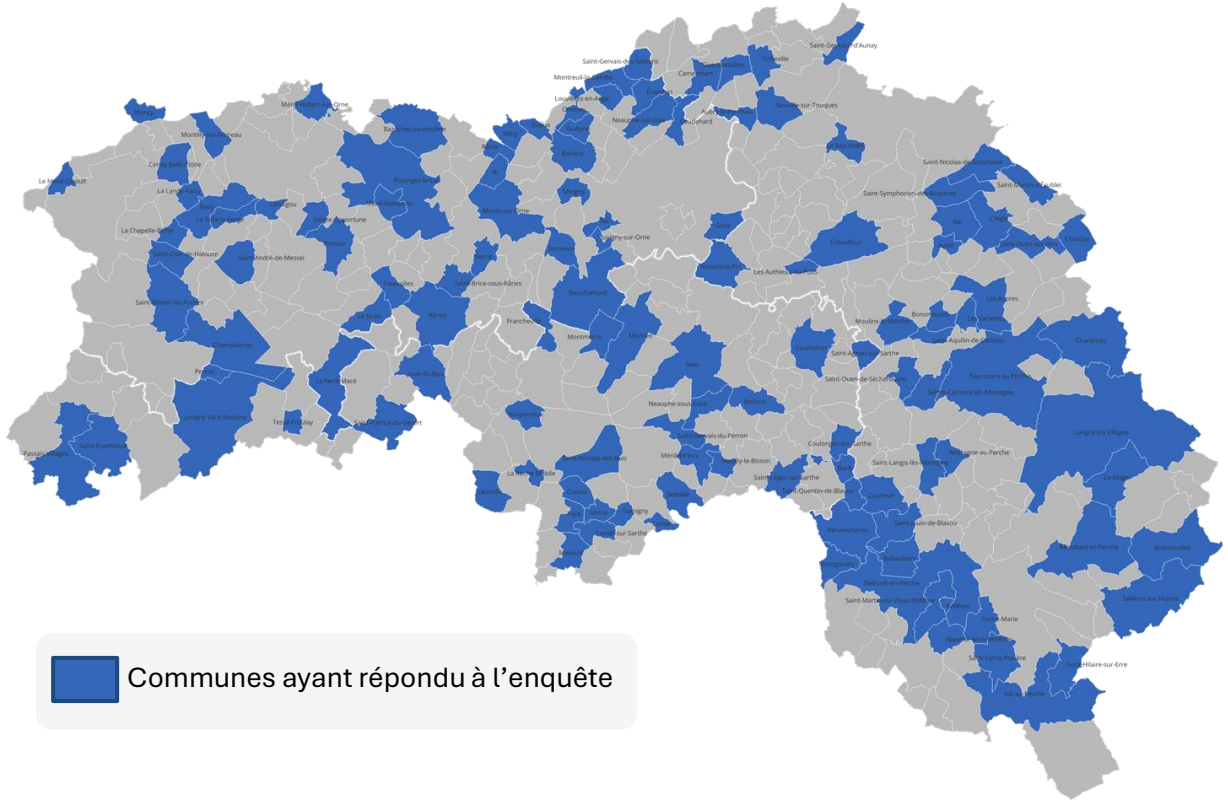
- Synthèse des phases 1 et 2
- Modalités de mise en oeuvre du schéma :
  - Pilotage
  - Contenu
  - Financements et engagements des partenaires
  - Mobilisation de dispositifs d'aides
  - Dispositifs d'évaluation et de suivi

OBJECTIFS

Proposer un mode de pilotage et de gouvernance adapté aux préconisations et actions.

Résultat : Document final

METHODOLOGIE ET OUTILS MOBILISES



Communes ayant répondu à l'enquête

- **Enquête adressée à toutes les communes du département**

  35 % des communes ont répondu à l'enquête

- **Enquête adressée aux CCAS et CIAS**

  3 CCAS et CIAS ont répondu à l'enquête

- **Enquête adressée aux travailleurs sociaux du département**

  19 professionnels ont répondu à l'enquête

- **Visites de terrain**

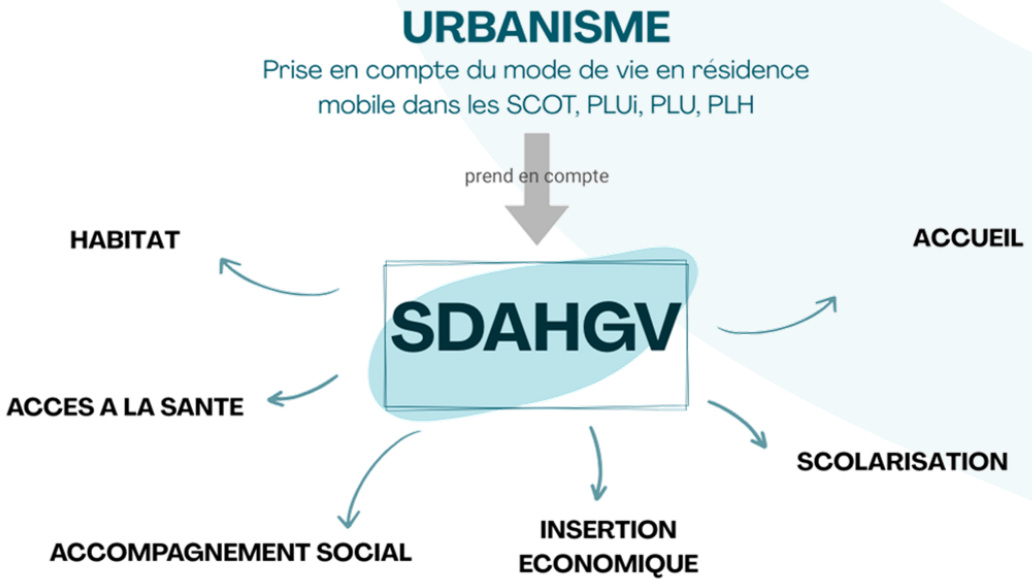
- **Rencontres avec les EPCI ayant des obligations ou avec des enjeux particuliers**

- **Collectes de données :** taux d'occupation, données préfectorales des demandes d'expulsion

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL, SES PRESCRIPTIONS ET SES RECOMMANDATIONS

Un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a vocation à programmer des actions **pour une période de 6 ans**





DISPOSITIONS A VALEUR PRESCRIPTIVE

→ **Les équipements à créer et à gérer :** il s'agit des aires permanentes d'accueil, des aires de grand passage et des terrains familiaux locatifs, qui permettent de prendre en compte les besoins d'ancrage territorial des gens du voyage.

→ **Les orientations concernant l'accompagnement social proposé aux gens du voyage en matière de scolarisation, accès aux droits et à la santé, et insertion sociale et professionnelle.**

DISPOSITIONS A VALEUR NON PRESCRIPTIVE

→ **Les aires de petit passage**

→ **Les terrains privés aménagés**

→ **Les besoins en habitat autres que les terrains familiaux locatifs**

Concernant les prescriptions en termes d'ancrage, nous raisonnons en **« unité d'habitat »** pouvant accueillir un ménage.

1 unité d'habitat = 1 emplacement de terrain familial locatif = 1 logement adapté

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

PRESCRIPTION

AIRES DE GRAND PASSAGE

Accueil **des missions** et **grands rassemblements estivaux**

Terrain d'une surface d'au moins 4 ha pouvant accueillir jusqu'à 200 caravanes

AIRES DE PETIT PASSAGE

Accueil de petits groupes familiaux (10 à 12 caravanes)

Aménagement sommaire autour d'un bloc sanitaire, accès à l'eau et l'électricité

PRESCRIPTION

AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL

Equipement collectif divisé en plusieurs emplacements, permettant l'accueil de ménages jusqu'à plusieurs mois.

Présence d'un gestionnaire chargé de veiller à l'application du règlement intérieur

PRESCRIPTION

TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS

Equipement avec espace séjour et cuisine

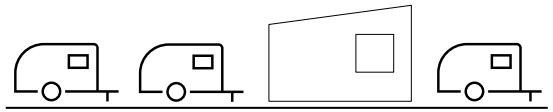
Paiement d'un loyer mensuel, compteurs d'eau et électricité individuels

HABITAT ADAPTE

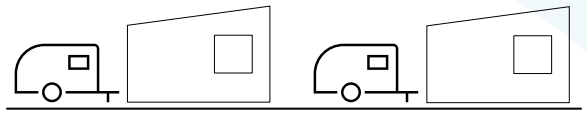
Maison d'habitation avec séjour, espace cuisine aménagé et nombre de caravanes variable

Signature d'un bail, paiement d'un loyer mensuel

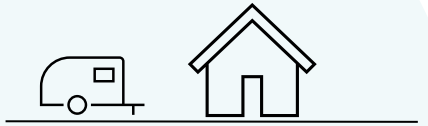
ACCUEIL TEMPORAIRE → ANCRAGE



Dominance caravane



Habitat mixte





Logement de droit commun

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

GROUPES DE TRAVAIL - INVITATIONS

ELUS COMMUNAUTAIRES / COMMUNAUX OU REPRÉSENTANTS

ARGENTAN

- CA FLERS AGGLO
- CC TERRES D'ARGENTAN
- CC DOMFRONT TINCHEBRAY
- CC VAL D'ORNE
- Commune de Caligny

ALENÇON

- CU ALENÇON
- CC VALLE DE LA HAUTE SARTHE
- CC SOURCES DE L'ORNE
- CC PAYS FERTOIS ET DU BOCAGE CARROUGIEN
- CC ANDAINE PASSAIS
- Commune de Valframbert
- Commune de Damigny
- Commune de Cerisé

MORTAGNE

- CC COLLINES DU PERCHE
- CC VALLEE D'AUGE ET DU MERLERAULT
- CC PAYS DE L'AIGLE
- CC HAUTS DU PERCHE
- CC CŒUR DU PERCHE
- CC PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE
- Commune de Saint Germain de la Coudre
- Commune de Vimoutiers
- Commune de Berd'huis
- Commune de Mortagne

PARTENAIRES

- Référentes EFIV 1er degré et 2nd degré
- DTAS
- Travailleurs sociaux du Conseil Départemental
- ARS
- CPAM
- ADIE
- France Travail
- CAF
- PMI

CCAS - CIAS

- CCAS D'ALENÇON
- CIAS DU PAYS DE MORTAGNE
- CIAS DU PAYS DE L'AIGLE

FORCES DE L'ORDRE

REPRESENTANTS SOUS PREFECTURE

- SOUS PREFECTURE D'ARGENTAN
- SOUS PREFECTURE DE MORTAGNE
- SOUS PREFECTURE D'ALENÇON

ASSOCIATIONS

- VIVRE A BEAULIEU
- ACASEV
- ACTION GRAND PASSAGE

MEMBRES COTECH

- Conseil départemental
- Sous préfecture de Mortagne
- DDT 61

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

GROUPES DE TRAVAIL PAR ARRONDISSEMENTS

ARGENTAN

49 invités - 12 présents

Sous-préfecture d'Argentan
Conseil départemental
CA Flers Agglo
CC Terres d'Argentan
DTAS Argentan
Gendarmerie
Vivre à Beaulieu
PMI
Education nationale
France Travail

Présence de représentants des EPCI de Terres d'Argentan et de Flers Agglo.

Territoire avec des deux dynamiques :

- CC Terres d'Argentan : Politique d'accompagnement social des voyageurs de l'aire depuis plusieurs années et qui portent aujourd'hui ses fruits (insertion, scolarisation...).
- CA Flers Agglo : Bonne connaissance des ménages et de leurs problématiques. Des dispositifs d'accompagnement social à renforcer.

Enjeux sur l'habitat et l'accompagnement des ménages dans cet objectif.

ALENÇON

38 invités - 8 présents

Conseil départemental
DDT 61
Commune de Damigny
Gendarmerie
PMI
DTAS Alençon
CCAS d'Alençon

Présence d'un seul élu, de la commune de Damigny

Principaux enjeux dégagés :

- La question des grands passages
- L'ancrage des voyageurs sur les aires d'accueil
- Des besoins identifiés en termes d'habitat adapté

Une forte implication du CCAS d'Alençon dans la gestion et la vie de l'aire d'accueil.

MORTAGNE

35 invités - 16 présents

Sous-préfecture de Mortagne
Conseil départemental
Communes de Berd'huis, Vimoutiers, Mortagne-au-perche, Saint-Langis-lès-Mortagne, Tourouvre-au-perche
CC Pays de Mortagne
Gendarmerie
Education nationale
CIAS du Pays de Mortagne

Présence de plusieurs élus communaux

De nombreux stationnements illicites avec des groupes familiaux plus ou moins ancrés sur le territoire.

Bonne connaissance des ménages présents régulièrement sur le territoire.

Nécessité de trouver des solutions adaptées aux situations : débat autour des équipements d'accueil pouvant être réalisés.

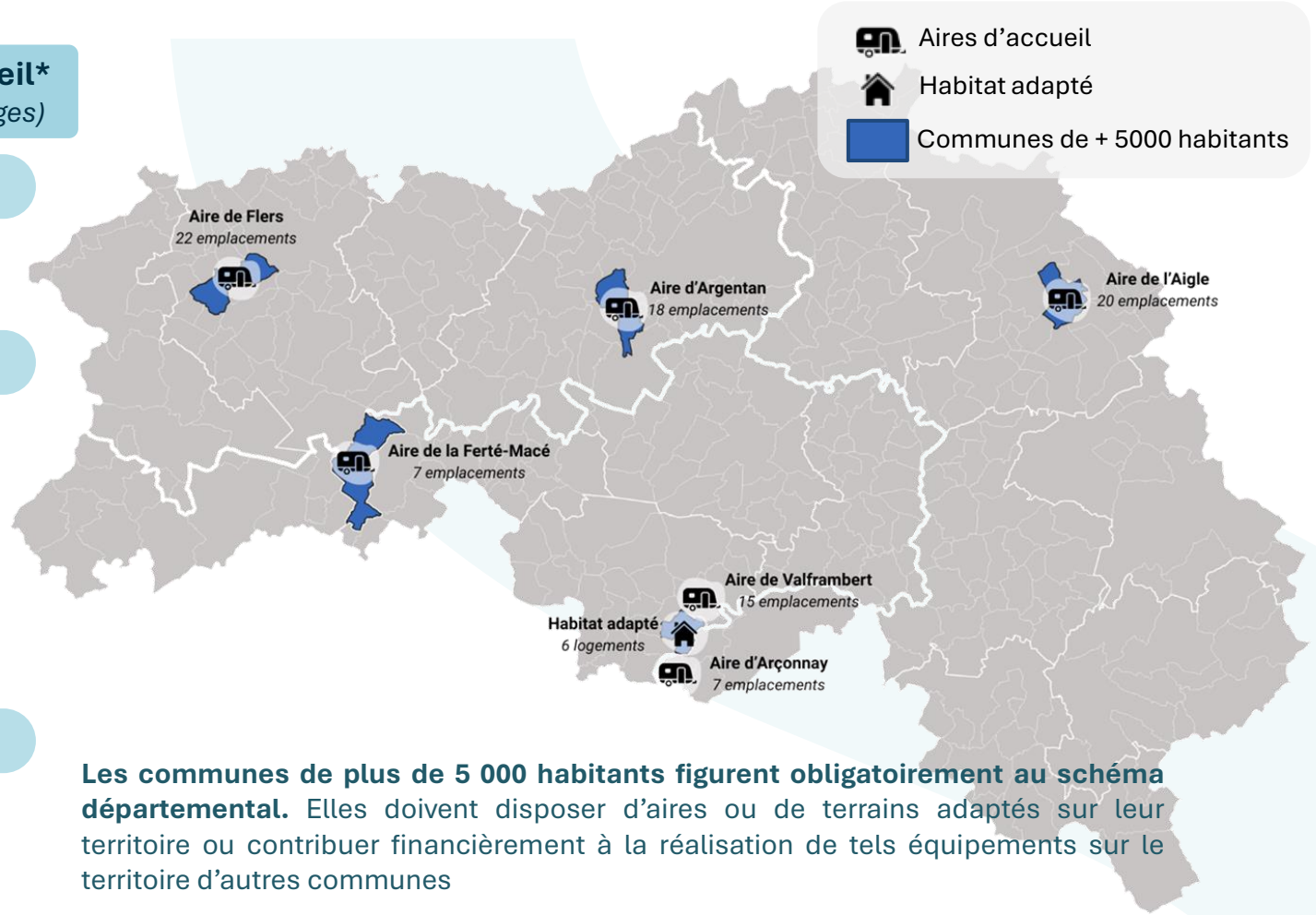
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

1.
ACCUEIL ET HABITAT

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

EVALUATION DU PRECEDENT SCHEMA 2017-2023

	Département	Capacités d'accueil* (en nombre de ménages)
Avant la révision	**164 places + 6 logements en habitat adapté**	**88 ménages**
Prévisionnel	• **80 places** - aires de petit passage • **1 aire de grand passage** • Diversification de logements pour les personnes souhaitant se sédentariser (**terrains familiaux, habitats adaptés**)	**128 ménages**
Réalisé pendant la durée du schéma	Restructuration de l'aire d'accueil d'Argentan	
Résultats Finaux	• Pas d'aires de petit passage • Pas d'aire de grand passage • Pas de nouveaux terrains familiaux ou d'habitat adapté **164 places + 6 logements en habitats adaptés ***	**88 ménages**



Les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental. Elles doivent disposer d'aires ou de terrains adaptés sur leur territoire ou contribuer financièrement à la réalisation de tels équipements sur le territoire d'autres communes

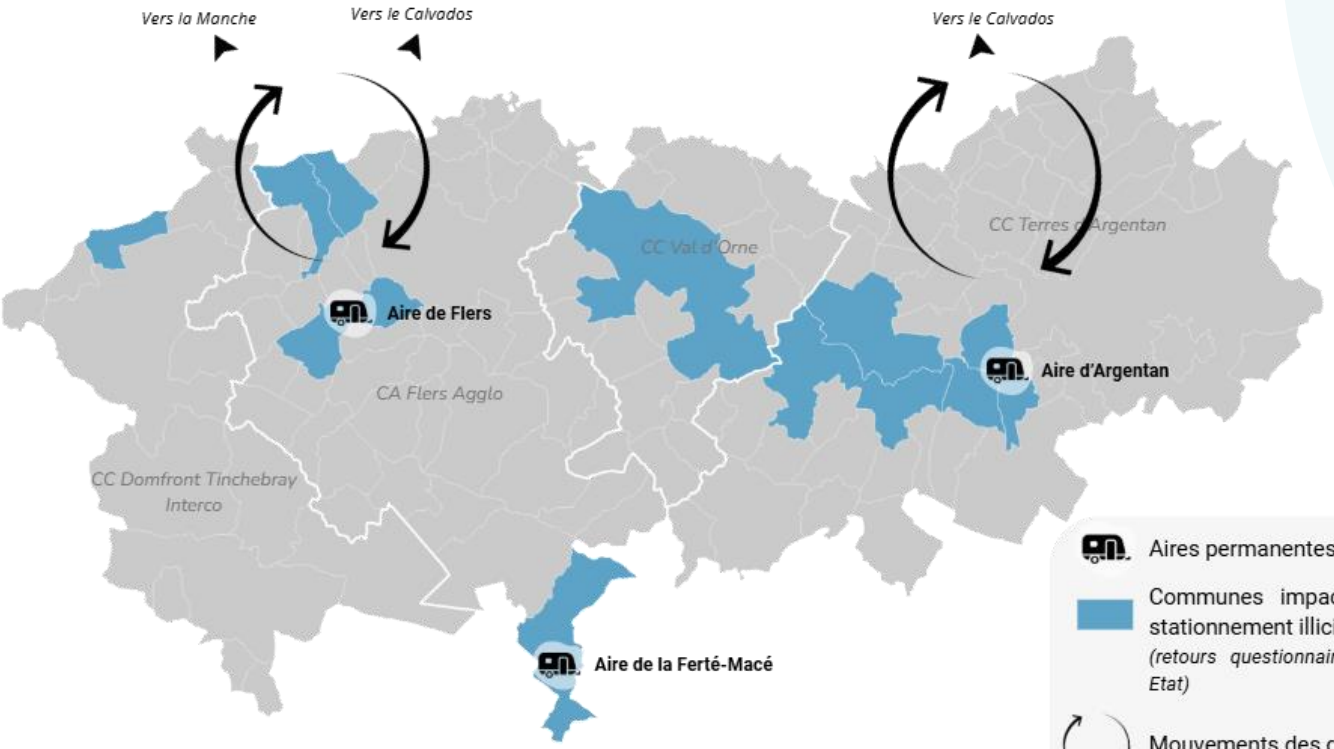
*Dans l'Orne, c'est bien le cas des communes concernées (**Flers, la Ferté-Macé, Argentan, l'Aigle et Alençon**)*

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

**scénario d'un taux d'occupation des aires à 100%*

L'OFFRE D'ACCUEIL EXISTANTE

Arrondissement d'Argentan



Aires d'accueil
Habitat adapté
Communes de + 5000 habitants
Communes impactées par du stationnement spontané

94 PLACES

sur les aires d'accueil de l'arrondissement

› Une aire bien équipée mais sous-occupée

L'aire d'accueil de la Ferté-Macé a le taux d'occupation le plus faible du département. Elle est bien équipée et entretenue mais les occupants sont particulièrement impactés par le vent.

+ Blocs sanitaires individuels
Aire de petite taille

− Emplacement

› Un fort ancrage sur les autres aires

Les ménages stationnés sur les aires de Flers et Argentan y sont fortement ancrés. Elles sont occupées à l'année par des familles qui ne voyagent pas ou peu.

+ Salle commune à Flers
Blocs sanitaires individuels
Ménages ancrés sur le territoire

− Equipements non prévus pour de la sédentarisation

Taux d'occupation

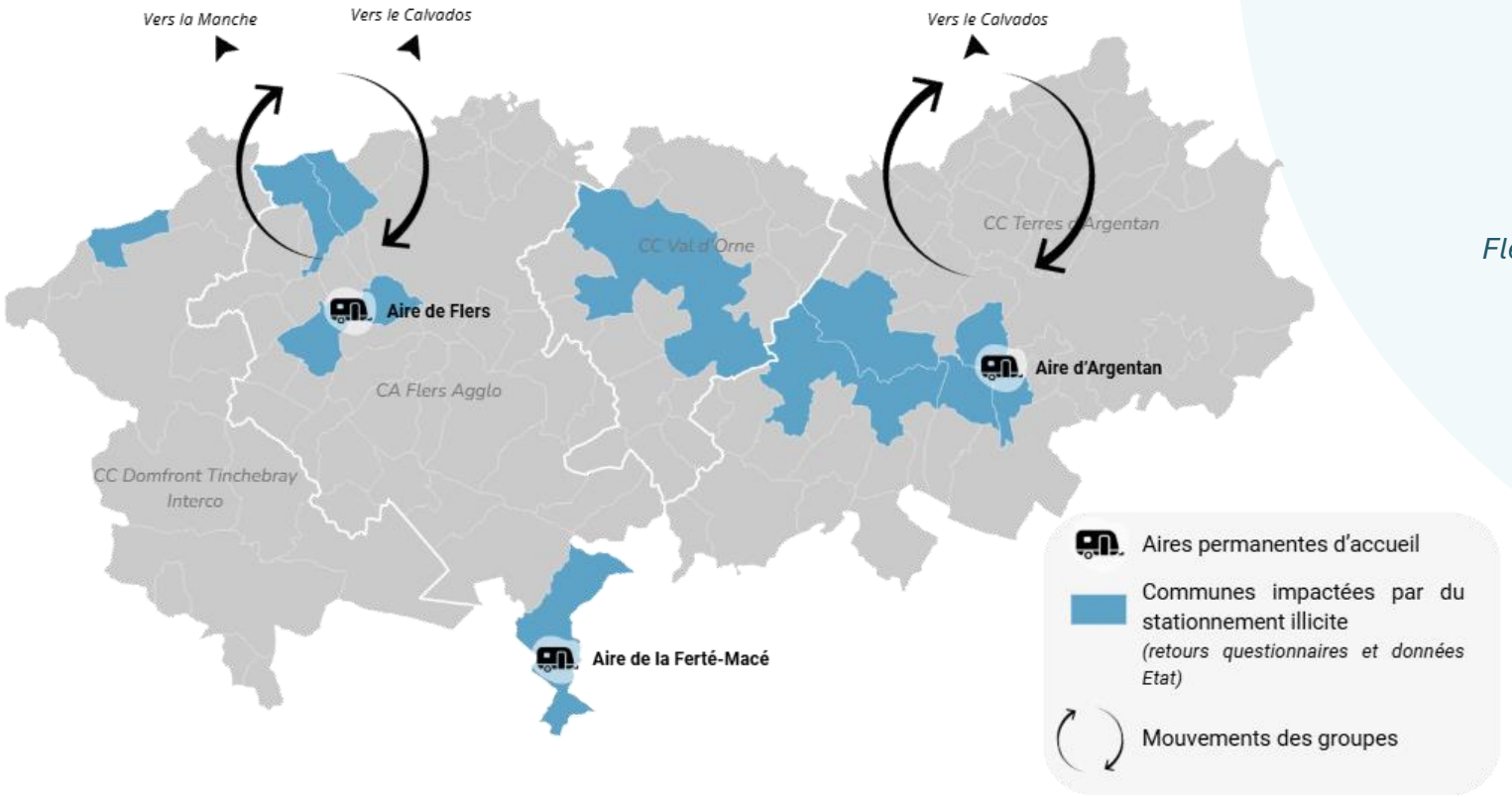
Aire de Flers	Aire d'Argentan	Aire de la Ferté-Macé
97 %	98 %	35 %

EPCI	CAUTION	ELEC	EAU	SEJOUR
Terres d'Argentan	100 €	0,2 €/kwH	3,85 €/m3	2 €/j
Flers Agglo	80 €	0,16 €/kwH	3,33 €/m3	2 €/j
CUA	60 €	0,2 €/kwH	3,5 €/m3	2 €/j
Pays de l'Aigle	80 €	0,25 /kwH	4,41 €/m3	2,95 €/j

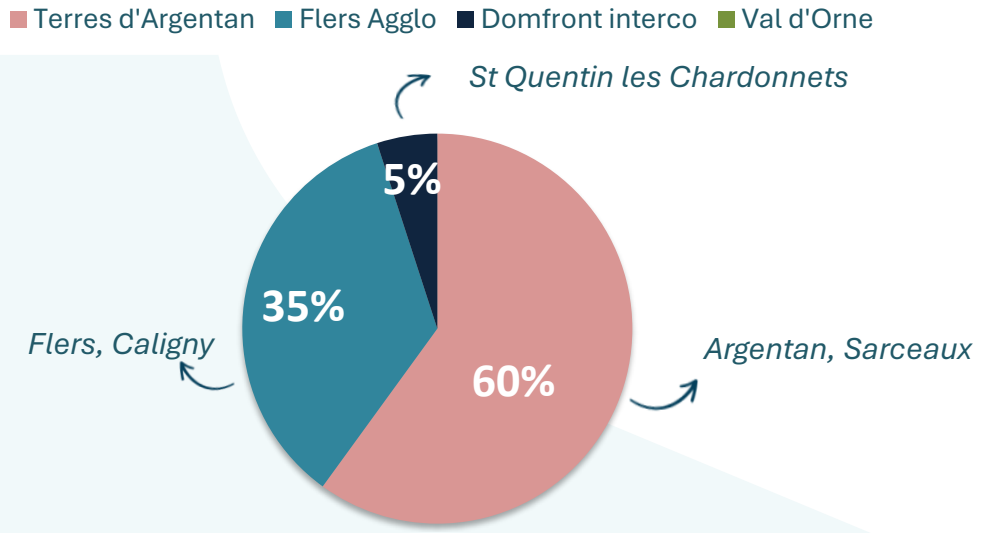
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

LES STATIONNEMENTS SPONTANES

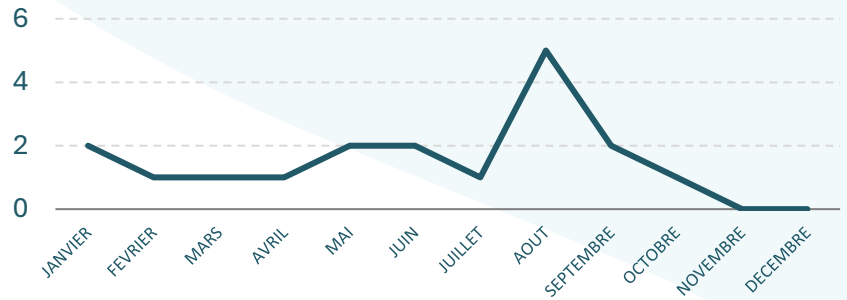
Arrondissement d'Argentan



Répartition des stationnements par EPCI



Mois de stationnement



Quelques groupes gravitent autour d'Argentan et de Flers, généralement sur des zones d'activités (ZA Beaulieu et Actival à Argentan, et Normand'innov à Flers)

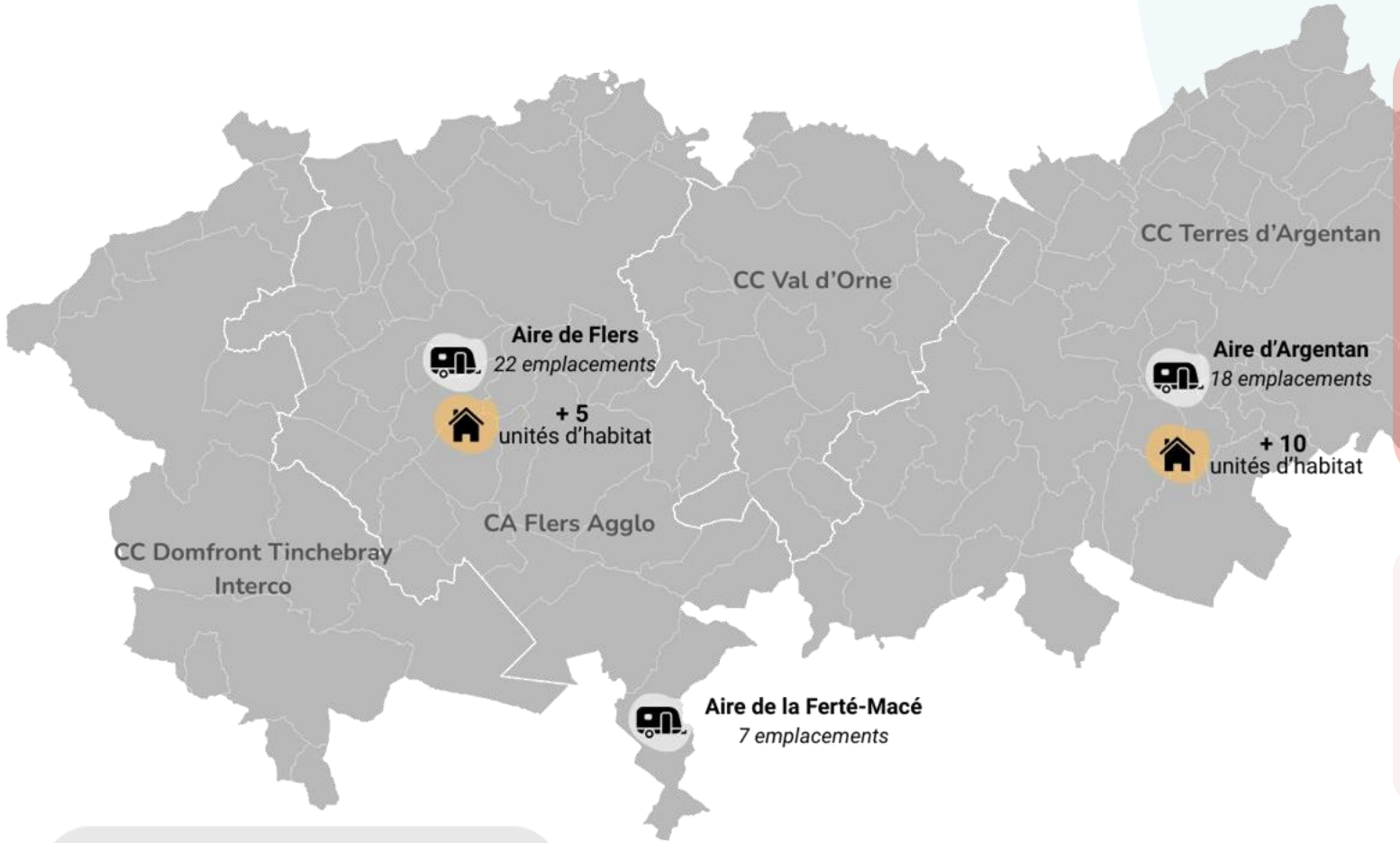
Ce sont des groupes familiaux de 5 à 10 caravanes, mais peuvent monter jusqu'à 15 à 20 caravanes en période estivale. De nombreux échanges existent entre la Manche et le Calvados.

Au total, on estime à une trentaine le nombre de ménages cumulés ayant stationné sur l'arrondissement depuis 2021.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

DANS LE PROCHAIN SCHEMA

Arrondissement d'Argentan



PRESCRIPTIONS

- **Création de 5 unités d'habitat *** sur la CA Flers Agglo
- **Création de 10 unités d'habitat *** sur la CC Terres d'Argentan

Réalisation de **MOUS (Maîtrises d'œuvre Urbaine et Sociale)** afin de préciser les besoins et les attentes du public et accompagner les collectivités dans leurs démarches.

RECOMMANDATIONS

- **Réaménagement** de l'aire d'accueil de la Ferté-Macé
- Création d'une **aire de petit passage**

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

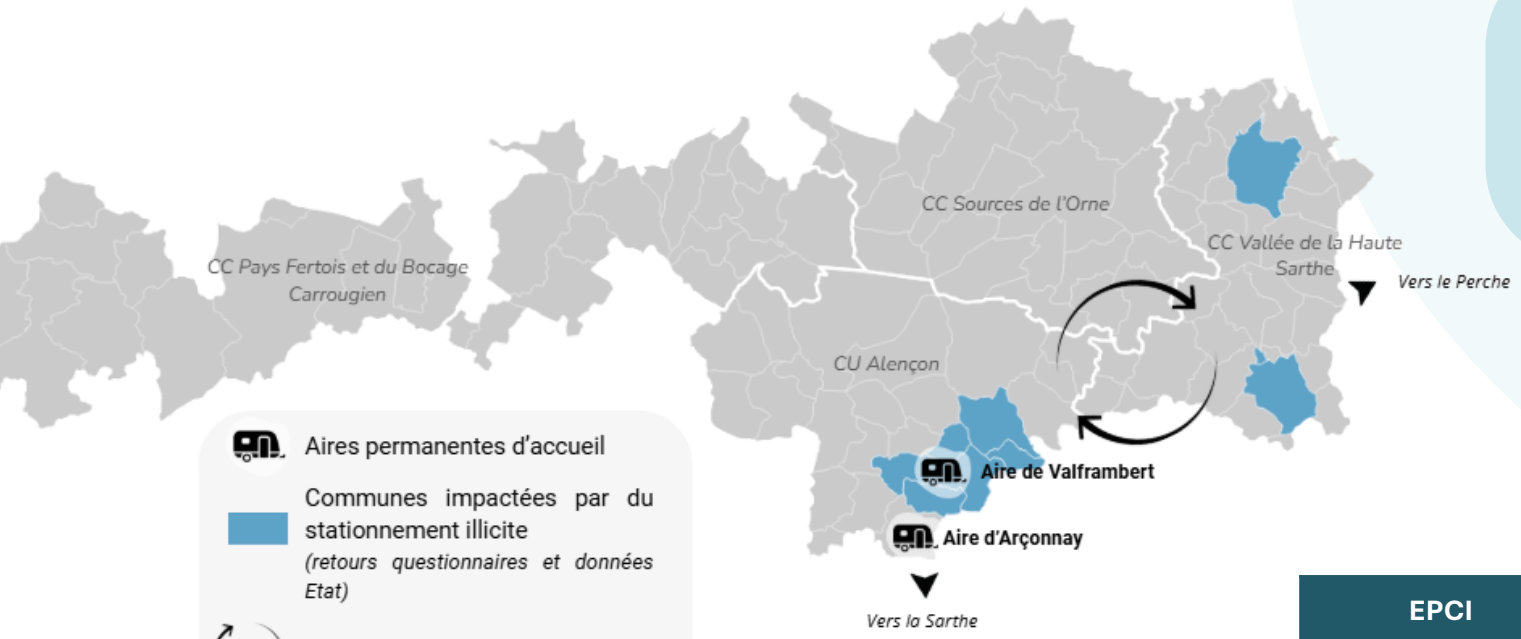
** Ces unités d'habitat peuvent être réalisées sous la forme de terrains familiaux locatifs ou d'habitats adaptés*

L'OFFRE D'ACCUEIL EXISTANTE

Arrondissement d'Alençon

30 PLACES

sur les aires d'accueil de l'arrondissement



› Un fort ancrage sur des aires

Les ménages stationnés sur les aires de Valframbert et Arçonnay y sont fortement ancrés. Elles sont occupées à l'année par des familles qui ne voyagent pas ou peu.

+
- Salles communes
- Blocs sanitaires individuels
- Ménages ancrés sur le territoire

–
- Equipements non prévus pour de la sédentarisation

Taux d'occupation

Aire de Valframbert

83 %

EPCI	CAUTION	ELEC	EAU	SEJOUR
Terres d'Argentan	100 €	0,2 €/kwH	3,85 €/m3	2 €/j
Flers Agglo	80 €	0,16 €/kwH	3,33 €/m3	2 €/j
CUA	**60 €**	**0,2 €/kwH**	**3,5 €/m3**	**2 €/j**
Pays de l'Aigle	80 €	0,25 /kwH	4,41 €/m3	2,95 €/j

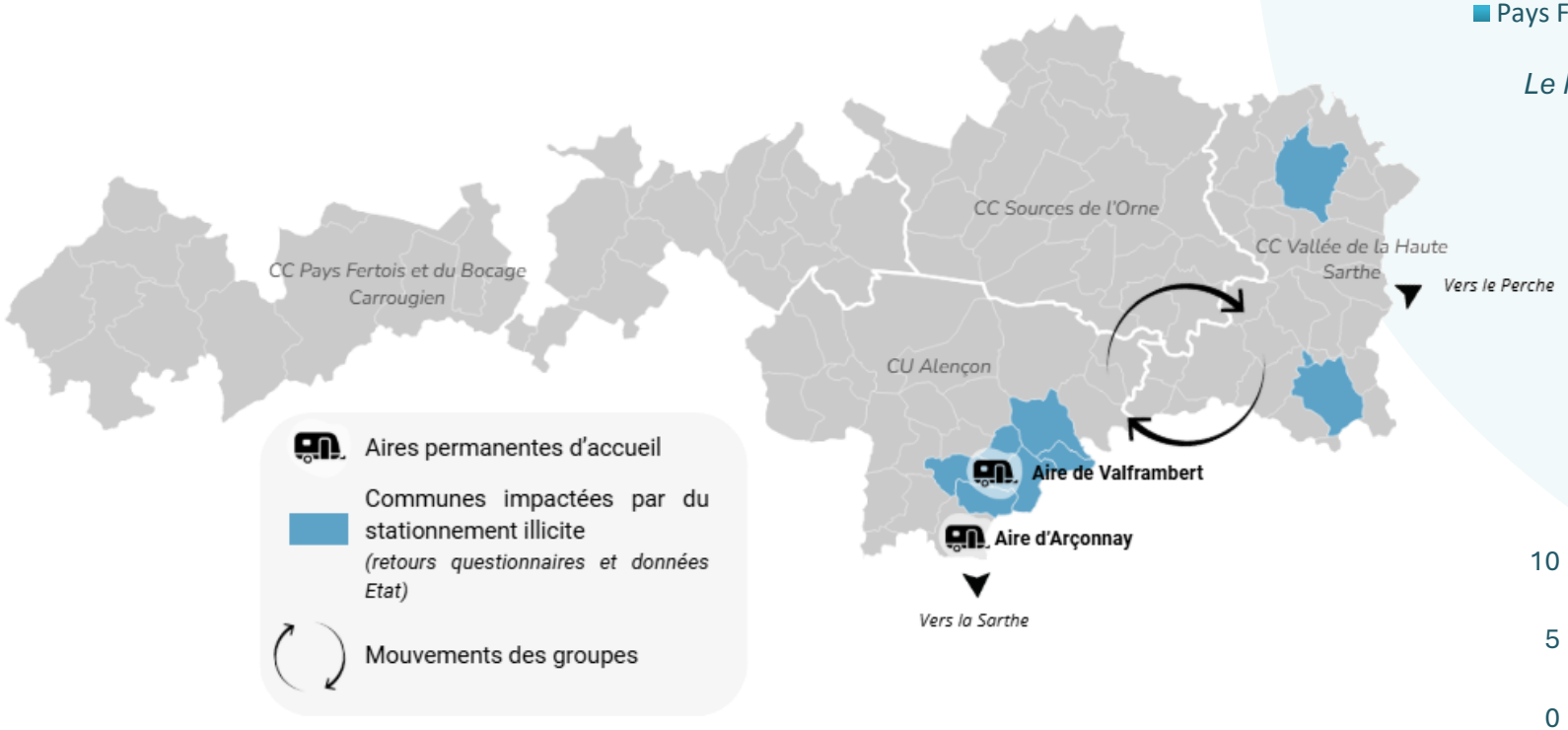
Cas particuliers de l'aire d'accueil d'Arçonnay

La CU d'Alençon couvre deux départements, l'Orne et la Sarthe. L'aire d'accueil d'Arçonnay est géographiquement située dans la Sarthe et figure donc dans son schéma départemental.

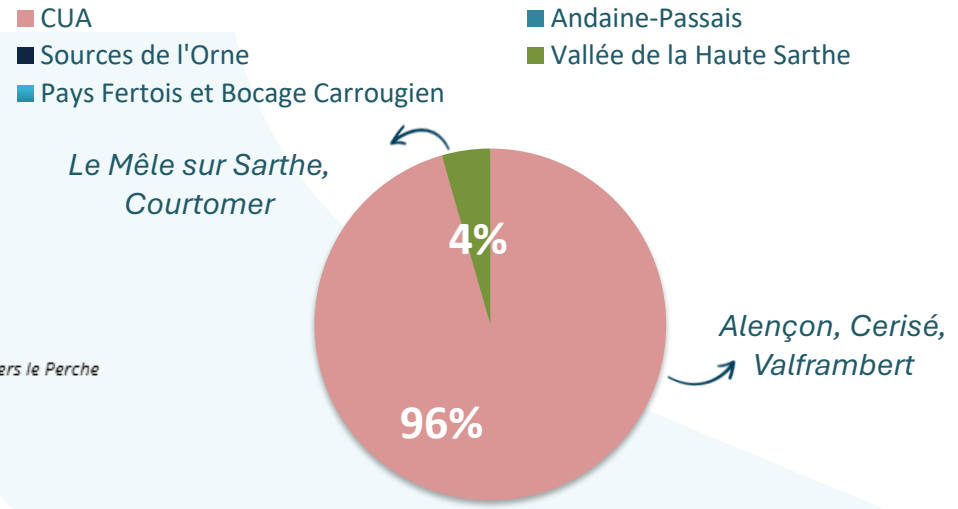
Un groupe familial occupe l'aire une grande partie de l'année et est très ancrée dans la commune depuis de nombreuses années.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

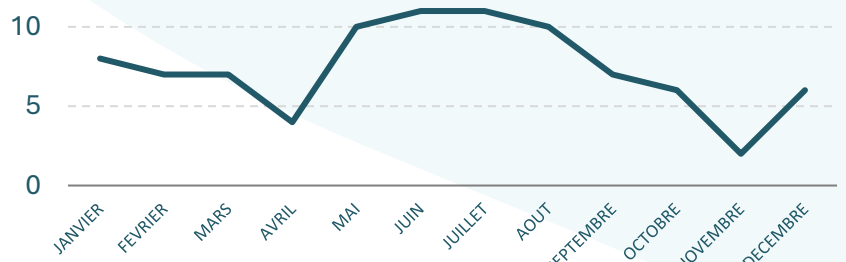
LES STATIONNEMENTS SPONTANES



Répartition des stationnements par EPCI



Mois de stationnement



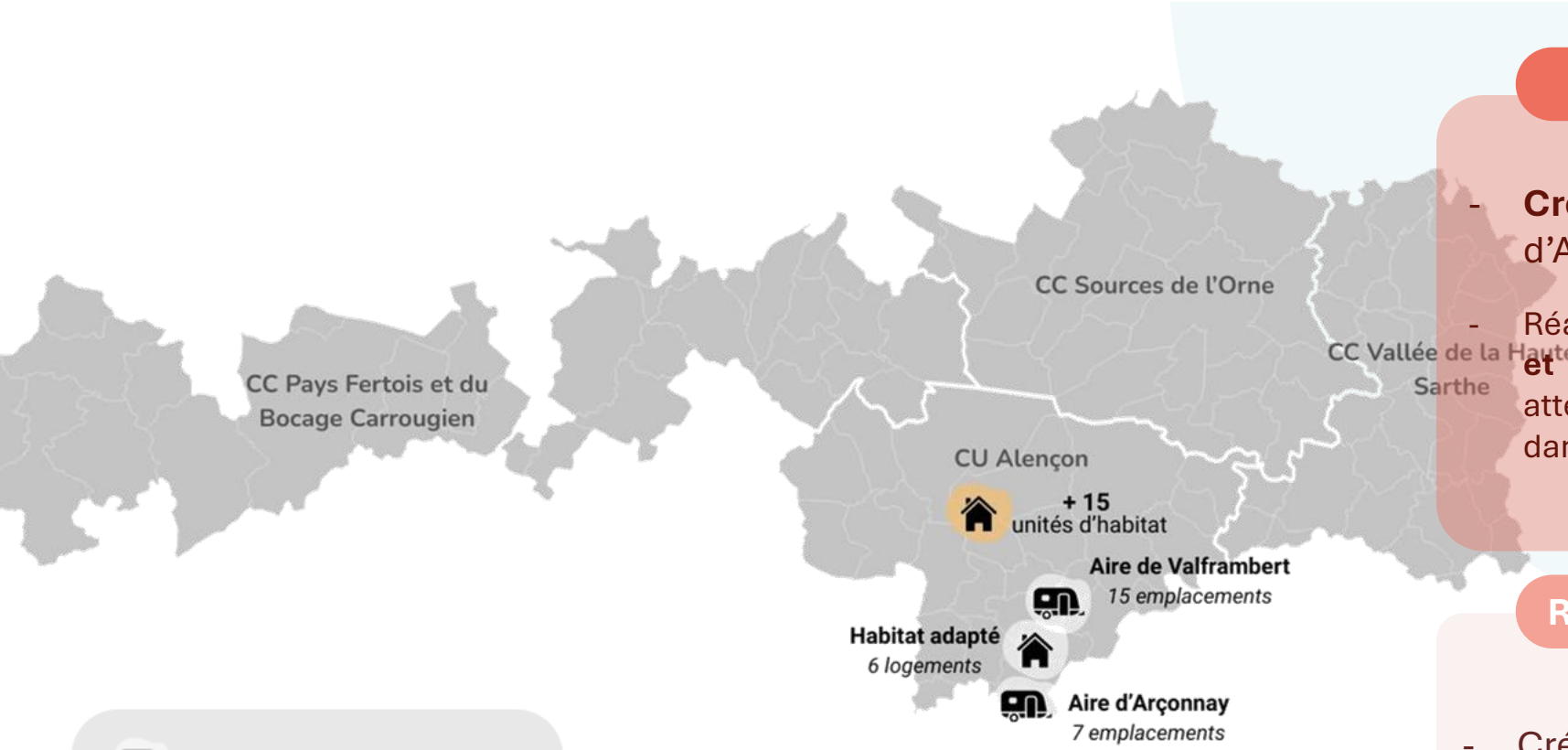
Les communes les plus impactées par les stationnements illicites sont Cerisé (34 installations) et Valframbert (20 installations). Les communes de CUA représentent 96% des stationnements illicites.

Des groupes de 5 à 10 caravanes gravitent tout au long de l'année autour de l'agglomération d'Alençon. Depuis 2021, 4 groupes de taille importante (+50 caravanes) ont stationné sur le territoire. Ce sont généralement des groupes qui traversent le territoire entre le Perche et la Sarthe.

Au total, on estime à environ 75 le nombre de ménages cumulés ayant stationné sur l'arrondissement depuis 2021.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

DANS LE PROCHAIN SCHEMA



PRESCRIPTIONS

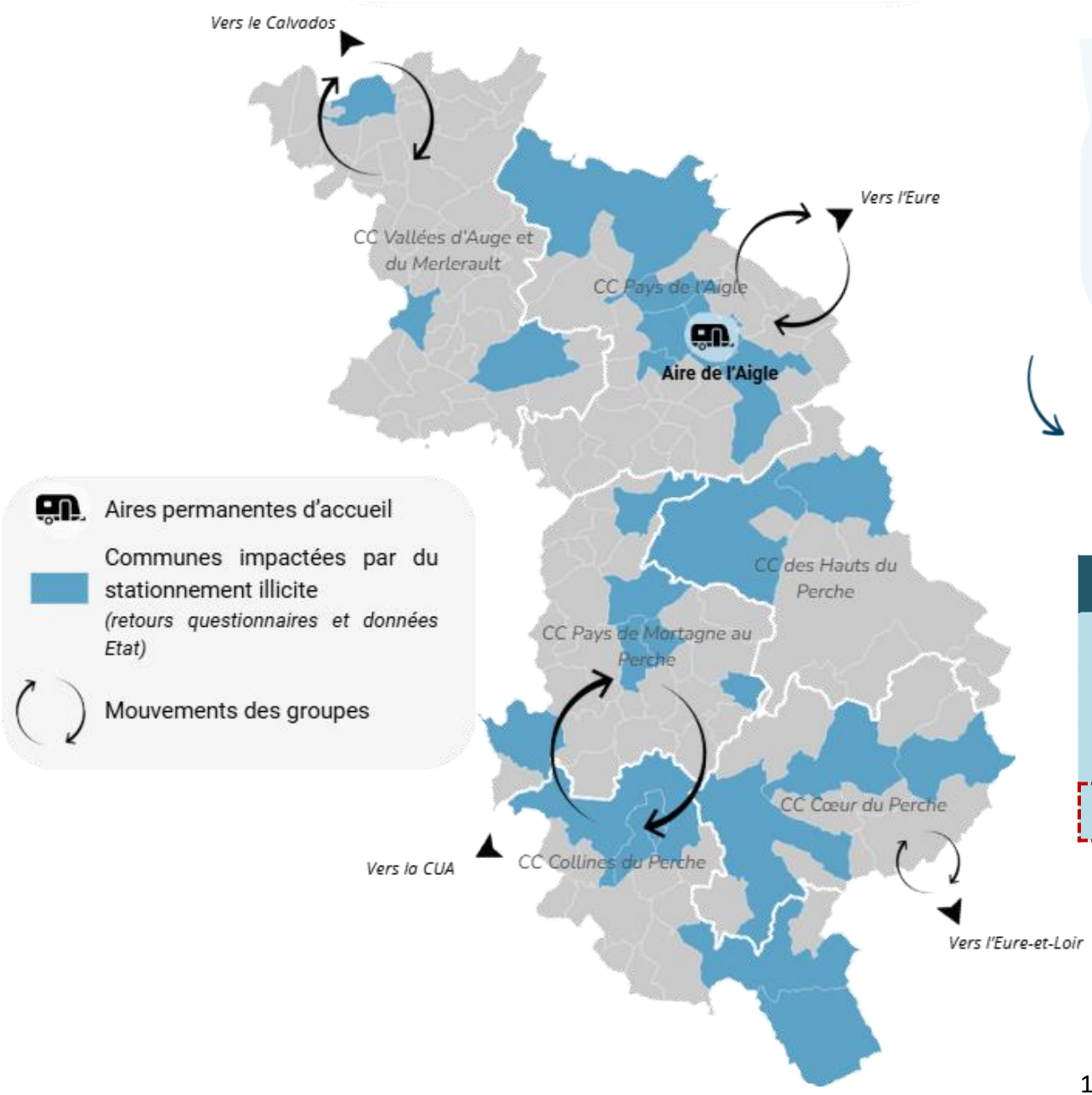
- **Création de 15 unités d'habitat*** sur la CU d'Alençon
- Réalisation de **MOUS (Maîtrises d'œuvre Urbaine et Sociale)** afin de préciser les besoins et les attentes du public et accompagner les collectivités dans leurs démarches.

RECOMMANDATIONS

- Création d'une **aire de petit passage**

** Ces unités d'habitat peuvent être réalisées sous la forme de terrains familiaux locatifs ou d'habitats adaptés*

L'OFFRE D'ACCUEIL EXISTANTE - *Arrondissement de Mortagne*



40 PLACES

sur l'aire d'accueil de l'arrondissement

› **Une aire répondant à sa fonction dite « de passage »**

L'aire d'accueil de l'Aigle est principalement occupée par des ménages ne stationnant pas plus de 3 mois. Ils sont généralement habitués à venir à certaines périodes de l'année.

+ Plusieurs places PMR
Blocs sanitaires individuels

− Prix élevé

Taux d'occupation

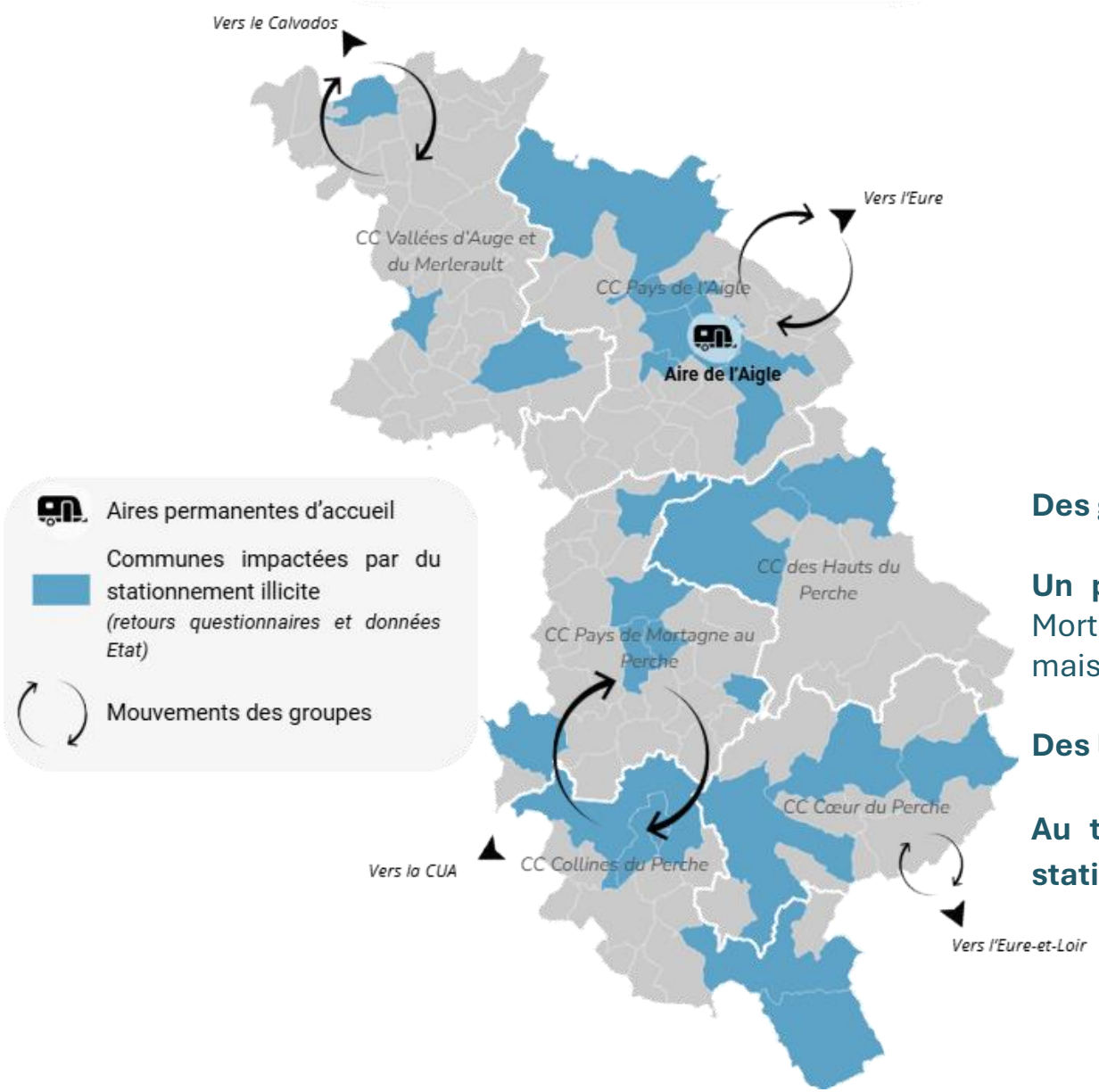
Aire de L'Aigle

61 %

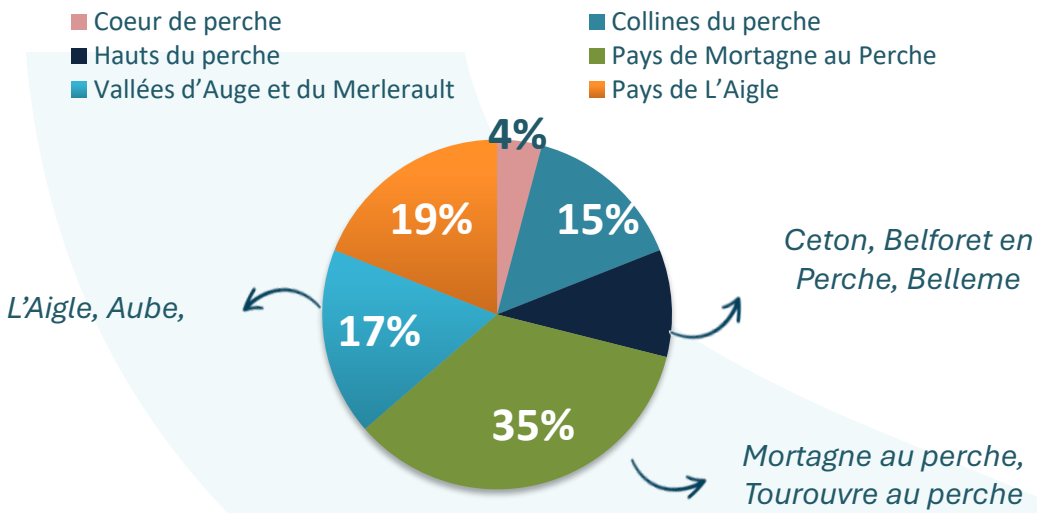
EPCI	CAUTION	ELEC	EAU	SEJOUR
Terres d'Argentan	100 €	0,2 €/kwH	3,85 €/m3	2 €/j
Flers Agglo	80 €	0,16 €/kwH	3,33 €/m3	2 €/j
CUA	60 €	0,2 €/kwH	3,5 €/m3	2 €/j
Pays de l'Aigle	**80 €**	**0,25 /kwH**	**4,41 €/m3**	**2,95 €/j**

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

LES STATIONNEMENTS SPONTANES



Répartition des stationnements par EPCI



Des groupes tournent régulièrement sur l'arrondissement.

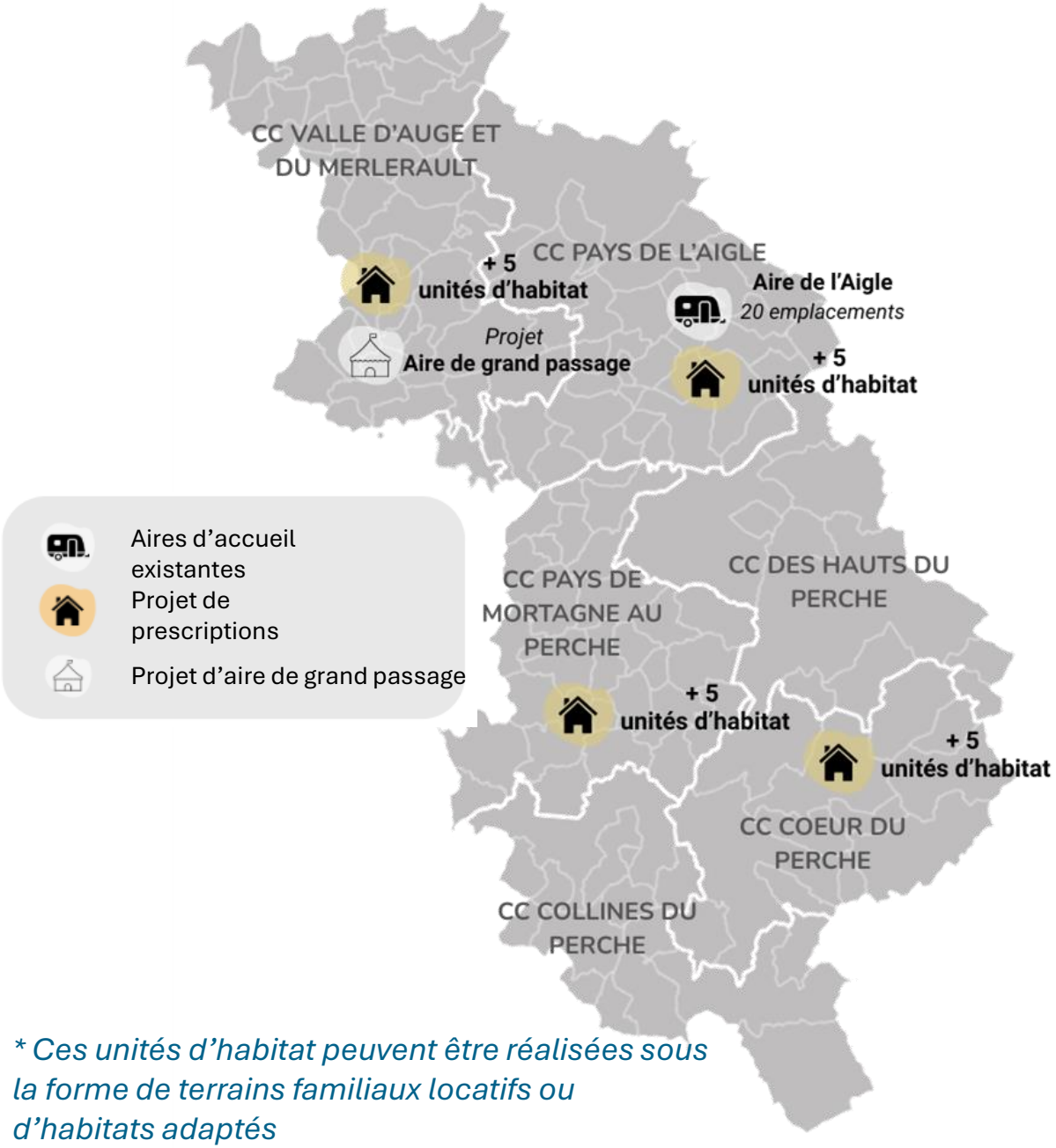
Un principal groupe gravite autour de Mortagne-au-Perche et Saint-Langis-lès-Mortagne, composé de 10 à 15 caravanes. Il voyage parfois jusque dans la Sarthe mais son très ancrés sur le territoire.

Des liens existent également avec des familles dans l'Eure ou dans l'Eure-et-Loir

Au total, on estime à environ 100, le nombre de ménages cumulés ayant stationné sur l'arrondissement depuis 2021.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

DANS LE PROCHAIN SCHEMA



** Ces unités d'habitat peuvent être réalisées sous la forme de terrains familiaux locatifs ou d'habitats adaptés*

PRESCRIPTIONS

- **Création de 5 unités d'habitat sur :** CDC Vallée d'Auge et du Merlerault, CDC Pays de l'Aigle, CDC Pays de Mortagne, CDC Cœur du Perche

Réalisation d'une **MOUS (Maîtrises d'œuvre Urbaine et Sociale) à l'échelle de l'arrondissement** afin de préciser les besoins et les attentes du public et comprendre plus précisément le phénomène de stationnement illicite

RECOMMANDATIONS

- Création de **3 aires de petit passage**

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Qu’est ce qu’une MOUS (Maîtrise d’Œuvre Urbaine et Sociale) ?

La MOUS est un **outil du plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD),** pour la mise en œuvre d’actions inscrites dans ce plan, que ce soit pour reloger ou développer de l’offre à destination des ménages les plus défavorisés. Elle doit faire l’objet d’une programmation par le plan.

C’est une **prestation d’ingénierie** dont le champ favorise la prise en considération de situations très diverses. *Ex: accès au logement de gens du voyage sédentarisés, démolition reconstruction d’un foyer de travailleur migrants*.

→ À Caen, une MOUS a été réalisée pour le relogement de 14 ménages dans le projet des Alizées (2013).

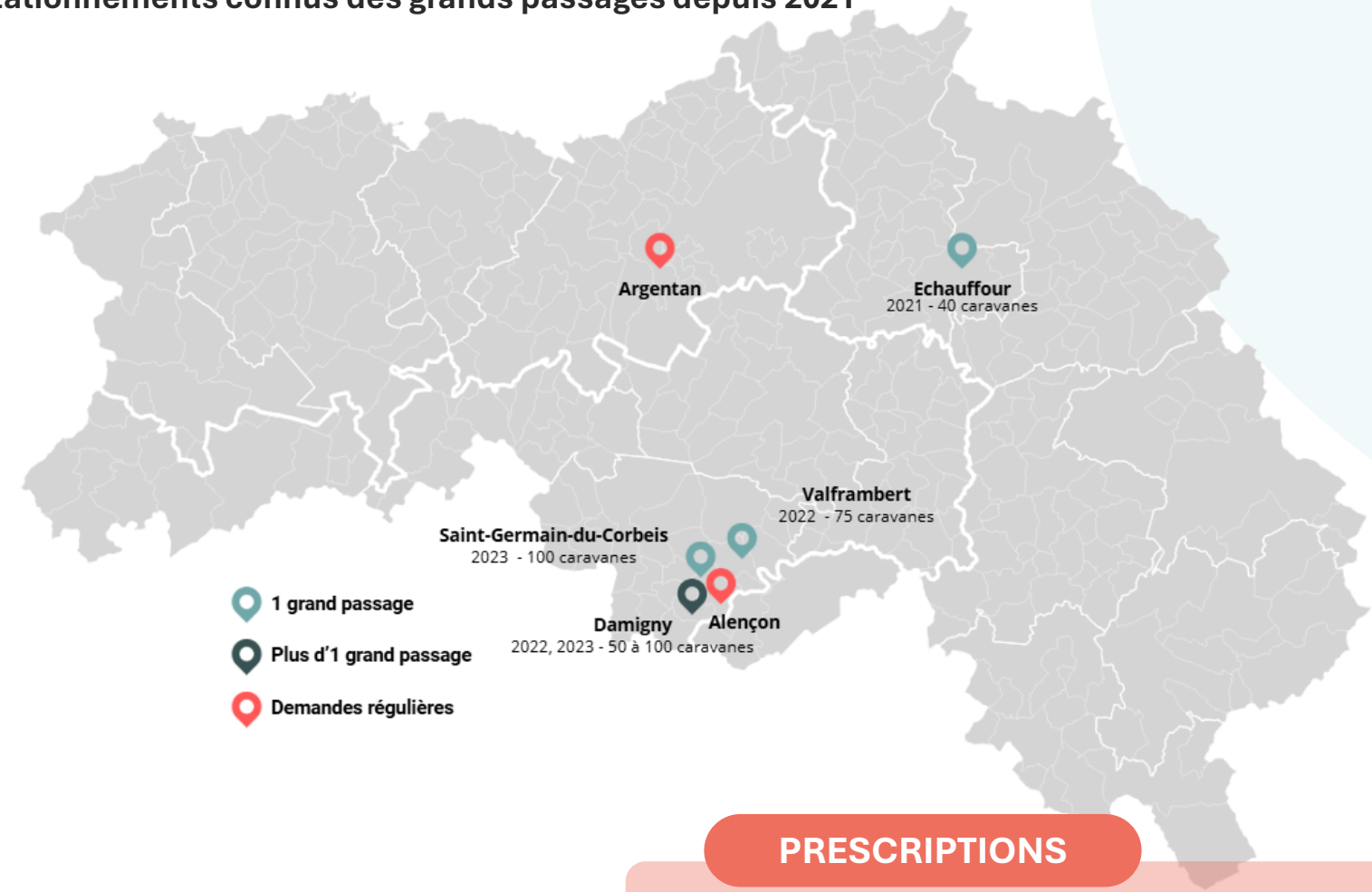
Subvention
50% maximum de la dépense hors taxes

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L’HABITAT

LES GRANDS PASSAGES

Aucune offre d'accueil dans le département

Stationnements connus des grands passages depuis 2021



› **Situation des départements voisins**

MANCHE – 3

CALVADOS – 5

EURE – 2

SARTHE – 2

EURE-ET-LOIR - 1

PRESCRIPTIONS

- **Création d'une aire de grand passage**

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

FICHES ACTIONS

MISE EN ŒUVRE DES AIRES DE PETIT PASSAGE

RECOMMANDATION

CONSTAT

Certains EPCI sont régulièrement concernés par du stationnement sur des zones d'activités, des terrains sportifs, ou autres lieux non dédiés à l'accueil des résidences mobiles. Ces stationnements peuvent durer plusieurs semaines et concernent généralement entre 2 à 15 résidences mobiles.

Selon les EPCI, certains sont plus concernés sur la période estivale et d'autre sur la période hivernale.

Chef de projet: les EPCI concernés par les recommandations

Partenaires: Etat, CD, Médiateur, asso GDV…

Besoins identifiés sur les EPCI suivants :

→ CU Alençon

→ CA Flers Agglo ou CC Terres d'Argentan

→ CC Vallée d'Auge et du Merlerault

→ CC Pays de Mortagne

→ CC Cœur du Perche

TARIFS, GESTION ET USAGES

- **La tarification proposée doit être proportionnelle aux équipements proposés**.
- La mise en place d'un **règlement intérieur** et la **signature d'une convention d'occupation** sont fortement recommandées. La durée maximale de stationnement est déterminée par l'EPCI, mais généralement le choix se porte sur un délai court (1 à 3 semaines).
- En fonction des besoins, il peut être envisagé d'ouvrir ces équipements uniquement en période estivale.
- **La gestion d'une aire de petits passages est indispensable** et peut s'imaginer en complément de la gestion des APA. Un principe de mutualisation de la gestion est envisageable au cas par cas.
- Il n'existe pas d'aide spécifique pour la gestion des aires de petits passages.
- En cas d'ouverture annuelle de l'aire de petits passages, le projet social local pourra prévoir la mise en place d'actions spécifiques liées à cet équipement d'accueil.

EVALUATION

- Nombre d'aires de petit passage fonctionnelles mises en œuvre

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

FICHES ACTIONS

LES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS ET LE LOGEMENT SOCIAL ADAPTE

PRESCRIPTION

CONSTAT

Le département dispose d'une offre limitée d'habitat adapté alors que la demande d'ancrage est historiquement importante et tendanciellement croissante.
Un objectif du SDAHGV est de réaliser **50 lots d'ancrage** sur l'ensemble du département. Bien que les besoins estimés soient supérieurs à ce volume, cet objectif se veut réaliste au regard de la complexité de réalisation de ces opérations et de la durée du schéma.

Chef de projet: les EPCI concernés par les prescriptions

Partenaires: Etat, CD, Médiateur, asso GDV, opérateur MOUS, bailleurs sociaux

Les objectifs par EPCI sont les suivants

→ CU Alençon : 15 lots
→ CA Flers Agglo : 5 lots
→ CC Terres d'Argentan : 10 lots
→ CC Pays de l'Aigle : 5 lots
→ CC Vallée d'Auge et du Merlerault: 5 lots
→ CC Cœur de Perche: 5 lots
→ CC Pays de Mortagne : 5 lots

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

- **Réaliser un diagnostic social et d'habitat permettant de calibrer l'opération (6 mois)**

Lorsque cela est pertinent, une **étude type MOUS (Maitrise d'OEuvre Urbaine et Sociale)** peut être envisagée :

› Portage par les EPCI ayant une obligation de réalisation de terrains familiaux locatifs (TFL) inscrite au SDAHGV ;
› Réalisation d'un diagnostic-ménage ;
› Définir l'orientation du projet (terrain familial locatif ou logement social adapté à la caravane) en fonction du parcours-logement et des besoins exprimés par les ménages ;
› Définir le processus de réalisation (planning, partenaires, budget) ;
› Rédaction d'un cahier des charges/programme précis de l'opération à mener

- **Réaliser le projet prévu par l'EPCI, le cas échéant prévoir une AMO pour accompagner la collectivité (environ 2-3ans)**
- **Préparer les ménages à intégrer un logement social**

EVALUATION

- Nombre de projets engagés sur la durée du SDHAGV
- Nombre de projets livrés à la fin du SDHAGV

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

FICHES ACTIONS

CREATION D'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE

PRESCRIPTION

CONSTAT

Certains EPCI sont confrontés chaque été à des stationnements prolongés de 10 à 100 résidences mobiles sur des sites non prévus à cet effet (zones d'activités, terrains sportifs, etc.).

Les aires de grands passages, prescrites par les SDAHGV, permettent d'accueillir temporairement 50 à 200 résidences lors de rassemblements saisonniers ou événementiels, dans un cadre adapté et encadré.

Chef de projet: les EPCI concernés par les prescriptions

Partenaires: Etat, CD, Médiateur, asso GDV

Le SDAHGV 2025-2031 recommande la réalisation d'une aire de grand passage soit à proximité de :

- Saint-Germain-de-Clairefeuille

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Les aires de grand passage doivent répondre aux normes imposées par le **décret du 5 mars 2019**, à savoir :

Surface d'au moins **4 ha (***Dérogation possible du préfet, après avis du conseil départemental)*

A l'entrée :
- Alimentation en eau potable
- Installation électrique : tableau 250 kA triphasé
- Eclairage public

Également :
- Dispositif de recueil des eaux usées
- Système permettant le recueil des toilettes individuelles
- Benne à OM à proximité (ramassage au moins 1x par semaine)
- Un accès au service de collecte des encombrants et à la déchetterie aux conditions prévues pour les habitants de la collectivité

Tarifs, gestion et usages

Séjours de 1 à 3 semaines, encadrés par une tarification, un règlement intérieur et une convention.
Ouverture estivale.
Gestion assurée par l'EPCI ou un prestataire

EVALUATION

- Nombre d'aires de grands passages fonctionnelles mises en œuvre dans le SDAHGV.
- Nombre de stationnement sur des terrains pour les grands rassemblements

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

2.
VOLET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

EVALUATION FICHE ACTION DU PRECEDENT SCHEMA

DEVELOPPER ET COORDONNER LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE PREVENTION

SANTÉ

CONSTATS GENERAUX

L'espérance de vie des populations tsiganes est en moyenne de **15 ans inférieure à celle du reste de la population.**
(Étude sur le vieillissement des gens du voyage par Médecins de Monde dans le cadre projet Romeurope - 2000)

L'approche de la santé est influencée par des facteurs :

- culturels (tabou sur la sexualité, crainte de la mort)
- professionnels (absence de protection, exposition toxique)
- éducatifs (alimentation déséquilibrée, mauvais sommeil)
- religieux

MISE EN PLACE D'UNE MEDIATION EN SANTE

Dispositif d'accompagnement spécifique au public gens du voyage, financé par l'ARS et porté par l'association SOLIHA

Depuis 2021, une médiatrice en santé intervient sur les lieux de vie (aires d'accueil, terrains privés et stationnements spontanés) dans tout le département. Les objectifs de la mission sont :

- Commencer/reprendre un parcours de soin
- Coordonner les liens avec les professionnels de santé
- Réaliser des démarches administratives liées à la santé
- Assurer une présence régulière sur les lieux de vie

La médiation en santé permet également de créer un réseau partenarial bénéficiant au public (associations, CPAM, PASS, CCAS…)

Près de 80 personnes sont ainsi accompagnées dans leurs démarches santé.

En 2024, 14 animations ont été réalisées sur les aires d'accueil du département.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

EVALUATION FICHES ACTIONS DU PRECEDENT SCHEMA

SCOLARITE ET SCOLARISATION

SCOLARISATION

CONSTATS GENERAUX

Depuis la rentrée scolaire 2019, l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans jusqu'à 16 ans.

La scolarisation fait encore l'objet de nombreuses représentations au sein de la communauté.

Si la scolarisation jusqu'en primaire tend à s'améliorer, le passage au collège peut parfois rester une étape plus difficile.

DEUX ENSEIGNANTES REFERENTES DEPARTEMENTALES EFIV *(Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs)*

Les référentes EFIV interviennent à deux niveaux, pour le 1er et 2nd degré.

Deux missions centrales :

- Veiller à la scolarisation dès l'entrée en maternelle
- Veiller au maintien de la scolarisation au collège : liaison CM2 vers 6ème et au-delà

↳ *Mobilisation de nombreux outils comme l'aménagement d'emplois du temps, Programme Personnalisé de Réussite Educative, orientation vers des stages professionnalisants…*

Une attention particulière est également apportée sur le suivi de **l'instruction en famille** et octroi du **CNED.**

⊕ **Scolarisation effective** des enfants stationnés sur des aires permanentes d'accueil, notamment **les aires de Valframbert, Argentan et Flers.** Le suivi par les professionnels est facilité du fait de l'ancrage des familles. La stabilité du lieu de vie permet également la fluidité dans le parcours scolaire.

Ex: sur l'aire d'Argentan, certains jeunes sont maintenant bacheliers.

⊖ **De plus grandes difficultés relevées sur les secteurs de l'Aigle et de Mortagne-au-Perche** (problèmes de mobilité, précarité, stationnement illicite…). Les éventuelles problématiques sont plus difficilement identifiables sur ces secteurs.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

EVALUATION FICHES ACTIONS DU PRECEDENT SCHEMA

INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

INSERTION PRO

CONSTATS GENERAUX

- De nombreux auto-entrepreneurs avec une activité insuffisante pour sortir du dispositif RSA
- La majorité des voyageurs vit de métiers « traditionnels » : ferraillage, entretien espaces verts…
- Les emplois salariés sont souvent rares
- Les femmes exercent rarement une activité à l'extérieur
- Dans le SDAHGV 2017-2025, dispositif d'accompagnement spécifique des BRSA des aires de la CUA par le Centre Social Edith Bonnem

Dans le département de l'Orne, il existe des disparités territoriales :

ARGENTAN

Assez peu de problématiques d'accès à l'emploi. Plusieurs femmes sont ou ont été **salariées de la collectivité**. Les hommes sont **majoritairement auto-entrepreneurs, avec des activités déclarées et viables.** Il en résulte qu'une minorité de personnes sont bénéficiaires des minimas sociaux.

ALENÇON

Quelques personnes **sont ou ont été salariées**. Les hommes sont **auto-entrepreneurs** mais beaucoup bénéficient des minimas sociaux.

FLERS

Des **disparités** : Une dizaine de ménages est **ancrée sur l'aire d'accueil et bien insérée**. L'autre moitié est encore **assez précaire**, avec des activités de ferraille et parfois des problèmes de scolarisation

L'AIGLE

Majoritairement des **commerçants ambulants ou des personnes de passage**.

MORTAGNE

Ménages précaires, dont les problématiques d'accès aux droits priment sur l'insertion professionnelle.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

EVALUATION FICHES ACTIONS DU PRECEDENT SCHEMA

INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

ACCES AUX DROITS

CONSTATS GENERAUX

Plusieurs difficultés sont régulièrement soulevées :

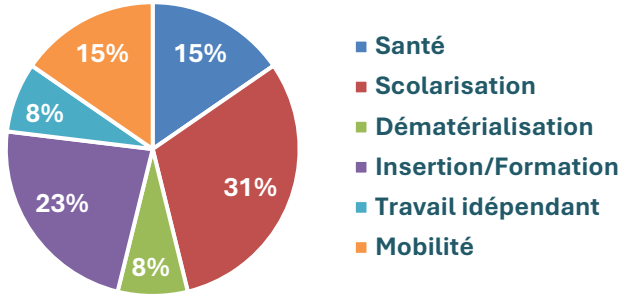
- **accès aux droits** et particulièrement aux **soins**
- **Illettrisme** et **illectronisme**
- **mobilité**
- difficultés à la **compréhension** des démarches
- une domiciliation parfois différente du lieu de vie le plus régulier

Un accompagnement social des voyageurs bénéficiaires du RSA assuré par les services de droit commun.

Dans le département de l'Orne, les voyageurs sont suivis soit par les travailleurs sociaux du département, soit des les CCAS et CIAS.

Dans le cadre du diagnostic, 19 professionnels du Département ont répondu au questionnaire. **9 accompagnent des personnes** issues de la communauté des gens du voyage.

78 % d'entre eux identifient des freins dans l'accompagnement des personnes.



Les principaux axes de travail sont la **scolarisation des enfants**, la **santé**, **l'accès aux droits** et **l'insertion professionnelle**

Les voyageurs du département sont domiciliés dans des mairies ou dans des CCAS/CIAS. Il n'existe pas de structure spécifique pour les voyageurs. En revanche, il est possible que de nombreuses personnes soient domiciliées dans des départements voisins (Voyageur 72, ASNIT…)

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

FICHES ACTIONS
PROJETS SOCIAUX LOCAUX

PRESCRIPTION

*La mise en œuvre d'actions spécifiques auprès des ménages vivant sur les aires permanentes d'accueil est inscrite dans **la loi du 5 Juillet 2000**.*
*Elle se traduit par la réalisation de **projets sociaux locaux** sur les territoires qui sont dotés d'une ou plusieurs aires permanentes d'accueil.*

CONSTAT

Dans l'Orne, il n'existe pas de PSL, bien que certaines collectivités locales aient engagés des actions (accompagnement social, scolarité…) à destination des voyageurs. La réalisation des projets sociaux locaux permettra de traduire ces actions avec des objectifs propres à chaque territoire et permettant un travail partenarial entre les acteurs locaux, les partenaires institutionnels et les usagers.

Chef de projet: les EPCI ayant une aire permanente d'accueil

Partenaires: Services sociaux de secteur, conseil départemental, médiateur, asso GDV…

Découpage géographique des PSL à mettre en œuvre au titre du SDAHGV 2025-2031

→ PSL CU Alençon
→ PSL des Pays de l'Aigle
→ PSL CA Flers Agglo
→ PSL CC Terres d'Argentan

MODALITE DE MISE EN OEUVRE

Exemple de proposition :
***1 réunion trimestrielle** pour engager le travail partenarial :*

- *Réunion 1 : Prise de connaissance et bilan des actions actuellement engagées.*
- *Réunion 2 : Mise en exergue des difficultés et des problématiques rencontrées par les ménages vivant en résidences mobiles sur et en dehors des équipements d'accueil; pointer les difficultés rencontrées par les intervenants de terrain, notamment les gestionnaires d'aires d'accueil et les intervenants sociaux.*
- *Réunion 3 : Validation de 5/6 axes prioritaires d'intervention.*
- *Réunion 4 : Rédiger le programme d'actions en se basant sur une trame initiale proposée par le comité de suivi du SDAHGV ; Le cas échéant, recherche de financement et de partenaires complémentaires.*

*Puis **1 réunion biannuelle pour les années suivantes.***

EVALUATION

- Bilan annuel lors des commissions départementales consultatives
- Bilan des objectifs proposés par thématique

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

FICHES ACTIONS

RECOMMANDATION

SANTE

Améliorer la santé globale des personnes vivant en habitat mobile et léger dont plusieurs études montrent leur situation d'inégalité dans l'accès aux soins et à la prévention ; avec des conséquences sévères en termes de pathologies et espérance de vie.

→ **Maintien du dispositif de médiation en santé sur le département de l'Orne.**

→ **Faciliter les relations avec les acteurs de santé,** notamment les professionnels de proximité.

→ **Mobiliser les services d'accompagnement pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap** pour des accompagnement sur les lieux de vie.

→ **Promouvoir des actions de prévention**

→ **Développer des actions de promotion de la santé** sur les lieux de vie.

SCOLARISATION

Assurer le respect de l'obligation scolaire et sécuriser le parcours scolaire 1er et 2nd degré.

Renforcer l'accompagnement des élèves issus de familles itinérantes et de gens du voyage (EFIV) vers le collège et assurer la continuité pédagogique

→ **Pour mieux informer les familles et les partenaires : Editer des livrets d'accueil à disposition sur les aires d'accueil**, qui recensent des informations pratiques (adresse et horaires d'ouverture et de fermeture du service scolaire municipal, coordonnées des établissements scolaires).

→ **Elaborer un protocole de scolarisation à mettre en place à l'échelle locale entre différents partenaires.** Ce protocole contribue au respect de l'obligation scolaire, au suivi de l'inscription et de l'assiduité ainsi qu'au maintien de la continuité pédagogique à l'arrivée et au départ des familles.

Partenaires: ARS, DSDEN, Etat, Conseil Départemental…

INSERTION SOCIO-PRO

Plusieurs freins sont aujourd'hui identifiés et demandent une attention particulière de la part des acteurs engagés : méconnaissance des structures de formation, inquiétudes et préjugés de la part des employeurs sur l'employabilité des gens du voyage, problèmes de mobilité et /ou de garde d'enfants, besoin de reconnaissance des acquis et des compétences….

Mobiliser de façon spécifique le droit commun de l'accompagnement social et socio-professionnel pour le public gens du voyage:

Les offres d'accompagnement du travail indépendant portées par France Travail et le Conseil Départemental
Le CEJ (Contrat Engagement Jeune)
Les dispositifs de repérage, de remobilisation et d'accompagnement intensif, notamment dans le cadre de la Loi pour le plein emploi et accompagnement rénové des ARSA
Les entreprises adaptées pour les travailleurs en situation de handicap

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

3.
SUIVI ET GOUVERNANCE

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

FICHES ACTIONS
GOUVERNANCE ET SUIVI

PRESCRIPTION

CONTEXTE

Le suivi des préconisations et recommandations du schéma constitue un axe important d'amélioration pour la période 2025-2031.

Cela concerne à la fois les obligations du schéma en matière **d'accueil** (suivi ALT, contrôle de conformité des aires d'accueil…) et les **recommandations de politique publique**. Globalement, des **besoins d'information, de coordination et de formation** concernant la thématique de l'ancrage des gens du voyage sont exprimés par les collectivités locales et les intervenants de terrain. Il réside également un enjeu fort d'interconnaissance avec les acteurs de la politique sociale du logement.

Chef de projet: Etat, Conseil Départemental

Partenaires: Médiateur

MODALITE DE MISE EN OEUVRE

- **Mise en place d'un comité technique**, piloté par l'État et le Conseil Départemental pour s'assurer de la bonne réalisation des actions prévues au schéma départemental, en lien avec la commission consultative.
- **Des groupes de travail thématiques** seront mis en place, après approbation de la commission consultative pour suivre plus particulièrement la mise en œuvre des projets sociaux locaux.
- **La commission consultative** sera réunie au minimum 2 fois par an. Elle sera informée annuellement de l'état de réalisation des différentes actions prescrites au schéma départemental. Elle sera également chargée d'examiner, après approbation des copilotes du schéma, l'ensemble des propositions d'arrêtés modificatifs du schéma.

EVALUATION

- Évaluation annuelle de la mise en place de chaque fiche-action et préconisation du schéma départemental
- Nombre d'instances de suivi et coordination mises en place

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

FICHES ACTIONS
ANIMATION DU SCHEMA

RECOMMANDATION

OBJECTIFS

- Intégrer les gens du voyage dans la définition de la politique d'accueil et d'accompagnement sur le département en prenant en compte les besoins particuliers de ces ménages dans les documents cadres des différentes politiques publiques.
- Mener une réflexion quant à l'opportunité de créer une fonction de médiateur-coordinateur

MODALITE DE MISE EN OEUVRE

- Mettre en place une gouvernance et un suivi effectif du prochain SDAHGV
- Organiser et planifier l'accueil des grands passages
- Être une personne ressource, interlocuteur central pour l'ensemble des acteurs

EVALUATION

- Mise en place des comités locaux des usagers des aires d'accueil
- Nombre de documents d'information publiés à destination des habitants et évaluation de leur prise en compte de la parole des gens du voyage
- Mise en place et suivi des projets sociaux locaux

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

FICHES ACTIONS

CREATION D'UNE MISSION DE MEDIATION-COORDINATION

PRESCRIPTION

CONTEXTE

Cette mission revêt un enjeu fort d'animation du schéma. Le portage de cette mission doit être l'occasion d'avoir un référent unique pour les collectivités, de renforcer l'accompagnement des partenaires et d'impulser un meilleur suivi du schéma (animation groupes de travail, suivi des opérations d'habitat, etc.). De plus, cette mission permettra de mieux anticiper et suivre la gestion des grands passages, dès la création de l'aire.

Partenaires : membres de la commission consultative, membres du comité technique....

MODALITE DE MISE EN OEUVRE

La gouvernance doit faciliter le développement d'actions concrètes, découlant des fiches-actions. Pour ce faire il est proposé une organisation reposant sur :

- La mise en place d'une mission de médiation-coordination du SDAHGV 2025-2031,
- Un comité technique dont le rôle est de valider les ordres du jour des commissions départementales consultatives, piloter le suivi global des fiches actions (co-présidé par le sous-préfet et le vice-président, en présence des services du Département et de l'État),
- Des groupes de travail thématiques pour favoriser le partage d'expérience (habitat, gestion de conflit, stationnement illicite, etc.).

FINANCEMENT

- Une réflexion sera menée via une **convention de groupement afin de rechercher des financements pour cette mission auprès de financeurs potentiels.**

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SOLiHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT